



Délibération  
N° 2025-058

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

\*\*\*\*\*

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE  
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

**OBJET** : EMPRUNT POUR L'ACQUISITION FONCIÈRE U SAN MARTINU C1000, C1001, C1002

Date de la convocation : 23 octobre 2025

**SEANCE DU 30 OCTOBRE 2025**

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le TRENTE OCTOBRE à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

**Présents** : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, M. POLIFRONI Bruno, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. SIGURANI Olivier.

**Absents** :

M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne; M. CORMAT René-Pierre, M. GRAZIANI Jean-Charles, Mme MINICUCCI Audrey.

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. BERTRAND Michel,

Mme NATALI Emmanuelle a donné pouvoir à Mme RAGAS Viviane,

Mme GHELARDINI Vanina a donné pouvoir à Mme MANDRICHI Marie-Paule.

| Nbre de conseillers afférents à L'assemblée<br>délibérante : 23 | En exercice :<br>23 | Présents :<br>15 | Absents :<br>5 | Représentés :<br>3 |
|-----------------------------------------------------------------|---------------------|------------------|----------------|--------------------|
|-----------------------------------------------------------------|---------------------|------------------|----------------|--------------------|

**Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire.**

La Présidente rappelle que nous sommes arrivés à la fin du portage foncier de l'ensemble immobilier constitué par les parcelles C1000, C1001 et C1002.

Compte tenu du montant de l'acquisition et de l'aide financière obtenue, le portage foncier étant arrivé à son terme, il convient de procéder à cette acquisition en réalisant un emprunt sur le long terme et en prévoyant un remboursement anticipé d'une partie de l'emprunt dès que les subventions seront versées.

Plusieurs organismes de financement ont été consultés. La meilleure proposition est celle de la Banque des Territoires. Elle propose un taux de 3,3% indexé sur le taux du livret A. De plus, pendant les 2 premières années, il sera possible de faire un remboursement anticipé sans frais financiers supplémentaires.

Il est donc proposé un emprunt de 1 500 000 €, pour financer l'acquisition foncière et les travaux indispensables à l'utilisation de ce bâtiment.



**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

|           |            |                |
|-----------|------------|----------------|
| Pour : 18 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|-----------|------------|----------------|

- Autorise le Maire à Procéder, dans les limites ci-après définies, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et passer à cet effet les actes nécessaires :  
Montant : 1 500 000 € - durée : 30 ans – taux de 3,3% maximum indexé sur le livret A – avec remboursement anticipé d'une partie du capital dès réception des subventions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI

